N° d'enregistrement
CA/DAJI/13.02.2024/56

Délibération du Conseil d'Administration
Du 13 février 2024

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 21 novembre 2023

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Note de contexte :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 novembre 2023 est soumis au vote du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide,

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2023.

Fait à Evry, le 13 février 2024.

Vincent BOUHLER
Président de l'Université

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHLER
Président
PARIS-SACLAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Compte Rendu
de la réunion du Conseil d'Administration
du 21 novembre 2023

Étaient présents : Hichem ARIOUI, Laetitia AUBRY, Abdoul BA, Vincent BOUHIER, Murielle BOURGEOIS, Corinne CLAISSE, Marie-Claire DE SANTIS, Isabelle DERUMEZ, Michel GUILLARD, Nathalie JARROUX, Claire JUNIUS THOMAS, Ahmed KEBAIER, Julia MATOS, Philippe PERALES, Fabienne PERRIN, Pascal PETIT, Christine RENAUD, Olivier AYAZPOOR (Arrivée 09h49)

Ont donné procuration : William BUCHMANN à Laetitia AUBRY, Mélissa DEROUCK et Kenza EL JOUTI ETTAHIRI à Olivier AYAZPOOR (09h49), Jean DE BEIR à Hichem ARIOUI, Charlotte KINET à Julia MATOS, Sandrine LAMIRE-BURTIN et Pascal CHATAGNON à Claire JUNIUS-THOMAS, Thierry MILLANT à Murielle BOURGEOIS, Sabine PETIT et Gilles TRYSTRAM à Vincent BOUHIER.

Étaient absents : Laurent FALCONIERI, Brigitte GAUTHIER, Abida LONGCHAMBON, Saïd MAMMAR, Dominique POLICARPO.

Invités : Aurélia CARRE DE LUSANCAY (Directrice Générale des Services), Christophe DOMINGUES (Directeur Général des Services Adjoint), Christian CAZAYUS (Rectorat, Chargée du contrôle budgétaire), Malik MALLEM (Vice-Président Relations humaines et politique sociale), Florent LE BOT (2e Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), Christelle MONVILLE (1ère Vice-Présidente de la Commission de la Recherche), Laurianne SUANT (Chargée des affaires juridiques et institutionnelles), Mikaël MATINGOU (Directeur de cabinet), Romain REHEL (Directeur des Ressources Humaines), Joseph DION (Agent Comptable), Cécile CAMPET (Directrice des Affaires financières), Maria MUNIER (Directrice de la Direction de la Vie Etudiante et de Campus), Catherine BORGNE (Directrice de la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie), Nadia FARES (Directrice de la Direction Assurance Qualité), Céline DELARUE (Chargée de projets Processus, Amélioration Continue et Certification).

Ordre du jour

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

1. Affaires générales 3

1.1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration du 04 juillet et 10 octobre 2023 3

2. Affaires financières 3

2.1. Demande d'admissions en non-valeur 3

2.2. Approbation de la revue du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable (CIBC) – cartographie des risques et plan d'action de l'établissement 4

3. Ressources humaines 8

3.1. Additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2023 8

3.2. Approbation de l'amendement à la charte des contractuels 9

3.3. Approbation de l'amendement à la charte des vacataires 9

4. Formation et vie étudiante 10

4.1. Point d'information relatif aux inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024 (*pour information*) 10

4.2. Approbation des conditions préalables à l'ouverture de l'outil e-candidat 12

4.3. Délibération de la CFTLV du 05 octobre 2023 (*pour information*) 12

4.4. Approbation des critères mis en place pour les demandes de financement 12

4.5. Approbation des montants alloués par la CFTLV pour les projets présentés le 05 octobre 2023 13

4.6. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 10 octobre 2023 14

4.7. Délibération de la commission d'exonération des droits d'inscription du 03 octobre et 17 octobre 2023 (*pour information*) 15

4.8. Approbation du budget CVEC pour l'année civile 2024 et bilan CVEC année 2022-2023 15
5. Recherche et relation internationales..... 17
5.1. Approbation de la dotation 2024 des Unités de Recherche de l'Université d'Évry : répartition des crédits scientifique 17
1.2. Election des membres de la Commission Mixte des Moyens (CMM)..... 18
6. Questions diverses..... 18

A 09 heures 02, le quorum est atteint (17 présents, 9 procurations, soit 26 membres), Vincent BOUHIER, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance.

En préambule, Vincent BOUHIER souhaite la bienvenue à Fabienne PERRIN au sein du Conseil d'Administration. Il espère que sa présence aidera le Conseil dans ses débats et ses décisions.

1. Affaires générales

1.1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration du 04 juillet et 10 octobre 2023

Vincent BOUHIER met au vote l'approbation du compte rendu du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2023 en l'absence de remarque ou de question.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry**.**

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 26

VOTE	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 04 juillet 2023.

Vincent BOUHIER annonce avoir apporté des corrections orthographiques au compte rendu de la réunion du 10 octobre 2023, dans lequel le terme HCERES était parfois incorrect.

Pascal PETIT tient à expliciter ses propos concernant les travaux du bâtiment Maupertuis. En effet, il critiquait l'état intermédiaire dans lequel les collègues travaillent dans les locaux. Il propose d'ajouter le terme « intermédiaire » à sa remarque afin de préciser le point.

Vincent BOUHIER le note et met le compte rendu au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry**.**

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 26

VOTE	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023.

2. Affaires financières

2.1. Demande d'admissions en non-valeur

Joseph DION, agent comptable, présente deux dossiers d'admission en non-valeur. Le premier concerne Madame KOUBEMBAA pour des frais de formation d'AE 2022-2023. L'Administration de l'Université a lancé plusieurs procédures de négociations à l'amiable. Toutefois, elle s'est aperçue qu'il n'existait aucun compte bancaire ni de tiers identifiable ou mobilisable.

Le deuxième dossier est un trop-perçu de paie concernant Madame ORIENT. Les démarches entreprises n'ont pas permis de récupérer la somme. Or, cette dernière est trop modique que l'Université se lance dans des démarches plus coûteuses.

Il propose d'approuver l'admission en non-valeur de ces deux créances.

Isabelle DERUMEZ propose la délibération suivante : Le Conseil d'administration approuve les admissions en non-valeur d'un total de 548,53 euros (Article 1). La liste des admissions en non-valeur est jointe à la présente délibération (Article 2).

Isabelle DERUMEZ propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry**.**

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 26

VOTE	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la demande d'admissions en non-valeur.

2.2. Approbation de la revue du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable (CIBC) – cartographie des risques et plan d'action de l'établissement

Aurélia CARRE DE LUSANCAY aura l'occasion de reprendre plusieurs attendus lors de la revue du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable. D'ailleurs, une nouvelle approche de ce dernier émergera lors de l'année 2024.

En préambule, elle tient à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont prêtés à ce contrôle, qui n'est pas qu'une revue interne et obligatoire, mais bien une réflexion globale associée à l'amélioration continue des processus.

Ainsi, elle remercie les services de l'agence comptable, la Direction des affaires financières, la Direction des ressources humaines et la Direction de l'assurance qualité. Cette dernière a d'ailleurs réalisé un travail important concernant l'écriture des risques financiers de l'établissement et dans la rédaction de la cartographie des risques. Ainsi, la cartographie des risques financiers a sensiblement évolué tandis qu'un certain nombre d'actions ont été suivies.

Nadia FARES explique que le contrôle interne budgétaire et social (CIBC) est un exercice annuel et codifié.

En 2023, sept nouveaux risques ont été inscrits à la cartographie de l'établissement ainsi qu'un autre pour l'année 2024. En parallèle, 72 actions suivies ont été recensées pour corriger et limiter les risques. A date, 78% des objectifs du plan d'action engagé ont été atteints ou partiellement atteints.

Elle précise que neuf processus de l'établissement ont été identifiés comme à risque. La masse salariale et la gestion des rémunérations au sein de la Direction des ressources humaines ont été caractérisées comme des risques essentiels puisque ce sont des caractéristiques primordiales de la gestion prévisionnelle des emplois.

En parallèle, d'autres risques ont été identifiés, notamment ceux liés à la gestion des dépenses, à la gestion du patrimoine immobilier, à la gestion des recettes, au recrutement des enseignants et des enseignants-chercheurs ou au recrutement des vacataires.

Enfin, les risques réglementaires sont sensiblement moins élevés que les risques financiers.

D'une manière générale, les risques afférents à l'image et la réputation de l'établissement dans le cadre de projets internes sont pris en compte. D'ailleurs, certaines actions à ce sujet ont débuté voilà deux ans. De plus, d'autres leviers existent afin de prévenir et de corriger les dysfonctionnements et les risques.

D'autre part, il existe trois niveaux de palier de gestion des risques recensés. Dans le bilan, douze risques doivent encore être réduits tandis que les autres ont reçu des mesures suffisantes pour réduire leur occurrence.

Par conséquent, l'année 2024 devrait disposer d'une cartographie de vingt-trois risques.

Par ailleurs, quatre processus ont été particulièrement surveillés au cours de l'année 2023. Il s'agissait notamment de sécuriser les processus de paie et de programmation et d'exécution des suivis au sein de la Direction des ressources humaines. Dans ce cadre, six actions ont été entreprises, dont certaines perdurent encore et s'inscrivent dans le temps long.

En outre, une attention particulière a été portée à la gestion des immobilisations et du patrimoine immobilier. Ce risque a été identifié en 2023.

Aurélia CARRE DE LUSANCAY explique que le bâti universitaire et de l'enseignement supérieur représentent les 20% du patrimoine de l'Etat. Il existe aujourd'hui un enjeu majeur quant à l'utilisation de ce dernier. D'autant qu'un plan de sobriété énergétique a été rendu nécessaire. En parallèle, plusieurs objectifs concernent la connaissance qu'ont les Universités de leur bâti et de leur patrimoine. Depuis plusieurs années, l'Administration travaille de concert avec l'agence comptable et la Direction des affaires financières afin d'améliorer la qualité de la connaissance du patrimoine.

Aujourd'hui, la gestion quotidienne de ce patrimoine pourrait encore être améliorée. Cependant, ces actions ont un coût. Par exemple, la programmation immobilière représente un budget de 120.000 euros, accordé dans le cadre de la stratégie pluriannuelle immobilière.

Il est donc nécessaire d'associer cette gestion à un contrôle interne budgétaire et comptable.

Nadia FARES précise que les priorités de l'année 2024 se placeront dans la continuité des chantiers ouverts en 2023.

Aurélia CARRE DE LUSANCAY explique que l'enjeu de l'année 2024 sera de trouver un équilibre budgétaire malgré les risques exogènes.

Par exemple, la capacité d'autofinancement de l'établissement a été gravement impactée par le contexte économique global. En parallèle, la construction budgétaire est en déséquilibre depuis deux ans, de sorte que le solde budgétaire et le résultat comptable sont négatifs. L'Etat a autorisé l'Université à mobiliser ses réserves pour compenser plusieurs mesures d'investissements, de fonctionnement et de masse salariale.

Par conséquent, l'arrivée à l'équilibre est une priorité pour 2024.

Nadia FARES précise que 22% du plan d'action 2023 doit encore être déployé. Force est de constater que le manque de moyens et de disponibilités a freiné la réalisation des actions. Aussi, les axes de progrès dépendent en partie des ressources à mobiliser.

D'autre part, le projet de schéma directeur est en cours d'élaboration.

En outre, l'Administration a noté la forte implication des collaborateurs dans la prise en compte des risques et la valorisation du plan d'action d'année en année. Elle en remercie les différents acteurs. En parallèle, la confiance et la continuité ont accompagné la montée en compétences des acteurs de la caractérisation et de l'appréciation des risques. De plus, le service a conduit la mise à jour des organigrammes des affaires financières et comptables. Enfin, les instances de suivi et de pilotage ont supervisé le déploiement du plan d'action de gestion des risques.

D'une manière générale, les perspectives sont encourageantes. Aussi, le service s'attachera à développer les autres dispositifs d'amélioration continue et accompagnera le projet de service déployé par les structures. La Direction cherchera également à développer le dispositif de service public plus. Ce dernier sera également appuyé par le contrôle de gestion.

Par ailleurs, il sera clairement souhaitable que le dispositif se renforce par une mission pour l'année 2024. D'autre part, le déploiement du CIF, le contrôle interne financier, dans les composantes sera également un projet phare de l'année 2024. En effet, les composantes sont confrontées à des procédures complexes et éprouvent un besoin d'accompagnement interne budgétaire et comptable.

De plus, l'Administration s'est mise en phase avec les évolutions législatives concernant la responsabilité des gestionnaires publics.

Pascal PETIT note la disparition d'un certain nombre de risques depuis l'année précédente. Or, si ces disparitions s'expliquent, il pensait que le numéro attribué à chaque risque était unique. Par exemple, le R.27 désignait le non-respect des circuits des conventions en 2022 et désigne en 2023 la mauvaise prévision du budget.

Nadia FARES explique que les risques ont été fusionnés ou scindés selon les besoins.

Pascal PETIT remarque également que certains risques ne disposent pas d'action particulière. Peut-être que l'enveloppe globale ne permet pas d'agir ou bien que des avancées futures effaceront le risque en question.

Il remarque également que la nouvelle procédure de rappel offrira une meilleure visibilité aux gestionnaires quant aux pénalités liées au non-paiement des factures aux fournisseurs.

Cécile CAMPET explique que la mauvaise prévision du budget enregistrée en R.27 en 2023 est due au non-respect des circuits des conventions. Le risque n'a donc pas évolué, mais a été précisé.

D'autre part, le paiement des pénalités est un sujet important qui nécessite un travail de suivi des flux.

Vincent BOUHIER est très attentif au suivi des pénalités et a déjà réalisé deux rappels à ce sujet, aux mois de juillet et de septembre 2023.

Pascal PETIT tient à rappeler l'impact qu'ont ces pénalités sur les conditions de travail des collaborateurs, qui sont interpellés par des fournisseurs, dont ils craignent de perdre la confiance.

Joseph DION remercie les orateurs pour la qualité du travail présenté. La prise de confiance de l'établissement est manifeste et il est bénéfique de constater que l'activité tend à se rationaliser.

Toutefois, il est encore possible de progresser, notamment concernant la certification qui devrait être délivrée plus rapidement.

En conclusion, il est encourageant de constater que l'établissement travaille à ces sujets.

Michel GUILLARD pense que le pilotage de l'Université nécessite une comptabilité analytique, apte à identifier les coûts et leurs origines. Force est de constater que ce sujet est régulièrement débattu, mais n'a pas encore été sérieusement mis en œuvre. La comptabilité pourrait être un objectif prioritaire pour l'année 2024.

Isabelle DERUMEZ explique que cet objectif a été inscrit au contrat d'objectifs, de moyens et de performances afin de stabiliser le contrôle de gestion à terme.

Aurélia CARRE DE LUSANCAY ajoute qu'il est préalablement nécessaire de s'accorder sur la méthode. L'Université Paris-Saclay s'appuie sur la méthode ministérielle du P2CA. Si, certains types d'objectifs bénéficient d'ores et déjà d'une méthode analytique, il est important de définir sa méthode avant de la déployer plus largement. D'autre part, la dimension analytique nécessite une grande stabilité pour être mobilisable.

Au reste, cette comptabilité analytique sera bénéfique de la gouvernance aux laboratoires.

Par conséquent, elle propose d'appeler plus fermement à la possibilité et aux moyens de déployer cette comptabilité analytique.

Malik MALLEM explique que la méthodologie P2CA est fortement recommandée par le ministère. D'ailleurs, l'établissement l'avait déployée à titre expérimental. Cette méthode est macro-financière alors qu'une comptabilité analytique est plus précise et plutôt micro-comptable.

Vincent BOUHIER signale que la fiabilité de l'information est également un enjeu majeur, notamment pour l'usage des salles. Les remontées d'informations devraient être encore affinées, par exemple, les

cours mutualisés n'apparaissent pas toujours dans l'outil SISYPHE. Aussi, il a lancé une campagne de réflexion quant à l'entrée des données dans Apogée afin de déverser dans SISYPHE des éléments fiables.

L'utilisation d'une comptabilité analytique nécessitera également que tous les acteurs remontent les données et les partagent.

Pascal PETIT signale que l'outil SISYPHE n'est pas satisfaisant et offre une interface très limitée. Par exemple, des collègues sont incapables de rattacher le tutorat des apprentis ou les stages à une filière. Par conséquent, cet outil ne sera pas utilisé dans l'année pour la gestion du tutorat et des stages.

Vincent BOUHIER concède qu'il est impossible d'entrer quatre ou cinq apprentis dans un même bloc. Toutefois, l'outil assurera une traçabilité claire des heures effectuées et de la réalité des heures attribuées.

Pour rappel, le paiement des apprentis est réalisé à la fin de l'année universitaire à condition que les heures puissent être tracées.

Il proposera des solutions aux difficultés remontées et invite les élus et les collaborateurs à se manifester le cas échéant.

Pascal PETIT explique que le problème technique rejaillit sur l'utilisabilité de l'outil. En l'état actuel, les tutorats de stage devraient être saisis pour que l'UFR connaisse le coût filière. Or, il est très difficile d'associer le tutorat de stage à la filière dans l'outil.

D'autre part, les filières doivent déterminer si elles entreront dans le budget alloué, cependant, l'outil ne permet pas un tel suivi, ce qui réclame une gestion parallèle. Il est espéré que l'outil évoluera en ce sens.

Vincent BOUHIER remercie l'élu de remonter cette difficulté dans l'objectif d'améliorer l'outil.

Christine RENAUD rejoint la remarque de Pascal PETIT concernant l'outil SISYPHE. Par exemple, son utilisation est limitée par le plafond de trois heures pour l'entrée des stages.

Vincent BOUHIER a été alerté à ce sujet et assure chercher une solution.

Christophe DOMINGUES indique que cette fonctionnalité pour le REH a été intégré tel que voté, mais il explique qu'il faut attendre la réunion du Conseil d'Administration de décembre 2023 afin d'apporter les corrections nécessaires aux modules. Cette modification permettra de rattacher les stages à la filière. En outre, l'import massif de REH est déjà disponible à partir d'une maquette d'import Excel.

Vincent BOUHIER propose qu'une réunion soit organisée avec Christophe DOMINGUES afin de recenser les difficultés de l'outil.

Pascal PETIT constate que l'outil SISYPHE est devenu un rouage central dans le fonctionnement de l'Université. Il espère que son support sera professionnalisé. D'autant que la seule collègue capable de le modifier est enseignante-chercheuse, ce qui induit une charge de travail supplémentaire et génère un risque si cette dernière quitte ses fonctions.

Vincent BOUHIER assure que le développement est réalisé en lien avec d'autres acteurs. De plus, l'objectif reste d'accompagner les utilisateurs à acquérir une certaine expertise.

Isabelle DERUMEZ propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la revue du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable (CIBC).

3. Ressources humaines

3.1. Additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2023

Malik MALLEM explique qu'il s'agit de compléter l'objet du vote du 4 juillet 2023. A cette date, le Conseil avait voté 28 postes d'enseignants-chercheurs sur 62 demandes. Depuis, 9 demandes supplémentaires ont été reçues dans le cadre de la campagne complémentaire.

La stratégie de l'établissement est de rester en cohérence avec les éléments actuels et avec l'évaluation HCERES. Le premier critère a donc été de favoriser la recherche. Aussi, l'Université a privilégié le recrutement de maîtres de conférences.

Au total, l'Université a accordé 48% des demandes initiales. Parmi elles, l'Université compte 24 titulaires, dont 3 professeurs, 14 maîtres de conférences et 7 enseignants du secondaire. Ces nominations visent à remplacer les départs à la retraite et les mutations.

En parallèle, le BPGE signale que 7 départs à la retraite parmi les 11 inscrits restent à confirmer. En l'absence de visibilité d'une vacance de poste, aucune publication d'offre ne sera effectuée. Cette stratégie permet de maintenir l'enveloppe de la masse salariale.

D'autre part, certaines composantes n'ont pas pu faire voter leur conseil et bénéficient d'un délai supplémentaire pour le vote demandé aujourd'hui.

De plus, une demande de mutation au sein de la section 12 du CNU a été accordée. Une deuxième demande a été recueillie au sein du laboratoire IBISC dans le cadre de la promotion d'une collègue au grade de professeur. Une autre mutation a été enregistrée au laboratoire génomique métabolique. Le laboratoire IDHE.S présente une transformation d'un DUR en maître de conférences en géographie physique. Enfin, une correction est mentionnée pour le laboratoire LMEE pour lequel le repyramidage d'une collègue en maîtresse de conférences a été enregistré. Enfin, deux contractuels ont été recrutés sur les ressources propres.

Pascal PETIT explique que les représentants de la CFDT au CSA étaient globalement en accord avec la campagne de postes. Toutefois, ils ne pensent pas que la masse salariale soit suffisante pour améliorer le taux d'encadrement.

Par ailleurs, il a noté que contrairement à la politique affichée les années précédentes, les départs connus après le 1er septembre ont été intégrés dans cet additif. Cette action permet d'anticiper d'un an le remplacement du poste, ce qui est très positif.

En outre, une nouvelle délibération des conseils de composantes a été sollicitée. Par conséquent, de réels débats ont pu se tenir et il s'agit d'une excellente solution qui respecte la démocratie interne.

Vincent BOUHIER remercie Pascal PETIT pour son intervention. D'autre part, il ajoute que l'établissement procédera de manière identique lors de la prochaine campagne. L'enjeu sera d'accompagner les départements et les laboratoires face aux départs.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation, notamment l'alinéa 5 du paragraphe IV de l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu l'avis formulé par le Recteur, Chancelier des universités, conformément aux termes du décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat pour 2019, en date du 9 juillet 2018 ;
Vu la délibération CA/DRH/04.07.2023/143 du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 19 octobre 2023 ;
Vu la délibération CAc/DRH/08.11.2023/04 du Conseil Académique du 08 novembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 3	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2024.

3.2. Approbation de l'amendement à la charte des contractuels

Romain REHEL présente un amendement à la charte des contractuels, présentée et votée lors du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023. L'amendement permettrait d'appliquer la charte au regard des besoins exprimés depuis. En parallèle, une précision été apportée à la page 3 afin de pouvoir proposer un temps partiel aux candidats recrutés et pour imposer une limite à 192 heures complémentaires aux contrats strictement inférieurs à 384 heures.

Pascal PETIT explique que le syndicat cherche à favoriser l'emploi de personnel titulaire pour assumer les charges de service public. Toutefois, il ne souhaite pas non plus réduire les conditions de travail des personnels contractuels.

Quoi qu'il soit, le syndicat a d'ores et déjà manifesté son opposition avec la possibilité de passer d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée après deux ans d'ancienneté. En effet, les conditions de récupération d'ancienneté sont telles qu'elles dissuadent les collaborateurs expérimentés de demander un CDI. Le syndicat avait d'ailleurs demandé que le passage en CDI ne soit pas possible dans les deux premières années afin de plutôt proposer un poste de titulaire.

Au reste, les modifications présentées au vote aujourd'hui sont cohérentes et à l'honneur de l'établissement. Le plafond imposé aux heures complémentaires a d'ailleurs été accueilli positivement par les représentants de la CFDT.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 22 juin 2023 ;
Vu la délibération CA/DRH/04.07.2023/141 du Conseil d'Administration du 04 juillet 2023 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 05 octobre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'amendement à la charte des contractuels.

3.3. Approbation de l'amendement à la charte des vacataires

Romain REHEL explique qu'un dialogue avec l'agent comptable a permis de fixer à 70% la rémunération des agents vacataires dans le cadre de l'introduction d'une expérimentation du paiement mensualisé des agents vacataires.

D'autre part, une seconde modification permet d'ouvrir le REH aux agents qui sont au moins présents 18 heures dans une filière concernée.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 08 juin 2023 ;
Vu la délibération CA/DRH/13.06.2023/108 du Conseil d'Administration du 13 juin 2023 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 05 octobre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'amendement à la charte des vacataires.

4. Formation et vie étudiante

4.1. Point d'information relatif aux inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024 (*pour information*)

Vincent BOUHIER indique que les documents transmis au titre des inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024 évolueront encore jusqu'au jour des partiels. L'ambition première de ce document est de travailler avec les administrateurs en toute transparence et de présenter les évolutions globales dans les cursus et les filières.

A cette fin, le document comprend deux parties. La première présente les inscriptions validées avec les regroupements et celles en cours tandis que la seconde partie compare le nombre des inscriptions au 15 novembre 2023 avec celles enregistrées le 30 juin 2023.

Depuis le 15 novembre 2023, une centaine d'étudiants se sont encore inscrits. Aussi, l'Université ne compte plus 9.635, mais 9.765 inscrits.

Ces documents permettent de déterminer l'attractivité de l'Université, illustrent les tendances qui se dégagent et interrogent la stratégie de l'établissement quant à son offre de formation.
Pour rappel, le nombre de bacheliers a augmenté par rapport à l'année précédente puisque la démographie augmente encore tandis que la réussite au baccalauréat a été meilleure en 2023 qu'en 2022.

De plus, 40% des candidatures sur Parcoursup sont en fait des candidatures de réorientation. Parmi les 750.00 dossiers de la plateforme, 300.000 sont issus de réorientation. Par conséquent, Parcoursup n'accueille pas que les primo-bacheliers. D'ailleurs, les réorientations sont variées et comprennent parfois des candidats ayant arrêté leurs études voilà plusieurs années.

D'autre part, l'apparition d'une ligne de tramway de Massy-Palaiseau à Évry pourrait étendre le bassin de recrutement de l'établissement.

En outre, la démographie de la classe d'âge 2006 est encore en augmentation. Les classes suivantes, de 2007 et 2008, seront également stables. A l'inverse, les classes d'âges suivantes diminueront démographiquement jusqu'à une baisse encore plus marquée après la classe d'âge de 2010.

Si la classe d'âge de 2006 est de 835.000 individus, l'année 2022 a enregistré moins de 753. 000 naissances. Ces chiffres incluent l'Outre-Mer, cependant, la métropole a une démographie historiquement moins vive, de sorte que les chiffres seront encore plus bas.

Fort heureusement, l'Essonne attire et de nombreuses personnes s'y installent, ce qui permet au département de présenter une démographie positive.

En parallèle, l'enseignant privé supérieur concurrence certaines formations publiques qui perdent des étudiants à raison de -2% en 2021-2022. A cela s'ajoute la concurrence des lycées, par exemple, les IUT ont subi une baisse de 5% en raison de l'essor des BTS.

En conséquence, les chiffres de cette année sont en trompe-l'œil.

A date, l'Université enregistre une croissance positive de 72 étudiants par rapport au 30 juin 2023. Cependant, le nombre d'étudiants en L3 diminue, cette baisse se répercutera dans les entrées en M1 qui pourraient également diminuer. Force est de constater que si le territoire est attirant, il est onéreux, ce qui représente un obstacle à la venue d'étudiants.

Par ailleurs, certains masters ont souffert de la concurrence des masters parisiens. D'autant que le nombre de places en master au niveau national est supérieur au nombre de potentiels candidats, à l'exception de la psychologie.

En outre, l'IUT enregistre une croissance positive de 186 étudiants en BUT. Cependant, certains BUT 1 et BUT 2 ont constaté une diminution du nombre d'inscrits. En parallèle, les licences professionnelles enregistrent une chute, bien que ces inscriptions varient encore jusqu'au 15 décembre.

Le CFA-EVE constate également une baisse du nombre d'apprentis sur l'IUT et l'ensemble des composantes de l'Université à raison de moins d'une centaine d'étudiants. Toutefois, les inscriptions dans les deux autres CFA ont été plus importantes que l'année précédente.

D'une manière générale, les inscriptions pour l'année prochaine se maintiendront, mais laissent entrevoir un changement dans les dynamiques. Ces dernières interrogent la stratégie de l'établissement et ses priorités. Dans ce cadre, l'Université devra également considérer les offres émises dans ses alentours puisqu'elles captent une partie des candidats.

En conclusion, il remercie les équipes qui ont participé au processus et communiquera les évolutions aux administrateurs.

Pascal PETIT pense que les filières par apprentissage pourraient être isolées dans les documents. D'autre part, il demande l'autorisation de diffuser ces informations à ses collègues.

Vincent BOUHIER confirme que la diffusion est possible et l'encourage même.

Pascal PETIT se souvient que la présidence s'était engagée à décider suffisamment tôt des fermetures de filières pour l'année 2024-2025. Il s'interroge donc quant à l'état des discussions.

Vincent BOUHIER explique que le CA et la CFVU ont commencé à aborder ces sujets. Les discussions d'octobre 2023 portaient plutôt sur les licences et une session spécifique à l'IUT sera organisée. L'objectif reste de décider ou non de la fermeture de filière avant les vacances de fin d'année.

A date, un cinquième des filières ne comprend que onze ou douze étudiants. Or, ces dernières induisent tout de même un travail conséquent pour les collègues.

Par conséquent, l'objectif est de rationaliser le fonctionnement de l'Université.

Pascal PETIT note que la mutualisation des parcours doit également être prise en compte dans la réflexion.

Vincent BOUHIER le confirme.

Michel GUILLARD incite l'Université à renforcer la transparence des mutualisations afin d'obtenir une comptabilité précise du coût de chaque filière.

Vincent BOUHIER partage ce point de vue. D'ailleurs, un document plus précis sera prochainement communiqué.

Abdoul BA insiste pour que l'ouverture des licences FI, FA et FC soit prise en compte, de même que leur nombre d'inscrits.

Vincent BOUHIER précise que ces trois parcours sont regroupés en une ligne puisque les étudiants sont inscrits sous le même code Apogée.

4.2. Approbation des conditions préalables à l'ouverture de l'outil e-candidat

Vincent BOUHIER explique que le processus e-candidat n'est pas maîtrisé par l'Administration, de sorte que chaque filière est libre de l'ouvrir à la date choisie. Il propose de modifier ce processus pour que le Conseil d'Administration se prononce préalablement sur l'ouverture de l'outil e-candidat.

Cette ambition fait suite à l'année précédente, pendant laquelle l'outil e-candidat avait été ouvert par certaines filières alors que l'offre de formation n'avait pas été arrêtée.

Ce vote permettrait de proposer une délibération au Conseil d'Administration du 12 décembre 2023.

Pascal PETIT juge logique que l'outil e-candidat ne s'ouvre qu'après la validation de l'offre de formation. Cependant, les dates d'ouvertures des dépôts de dossiers doivent pouvoir s'adapter aux calendriers des formations concurrentes.

Vincent BOUHIER explique que le Conseil d'Administration autorisera simplement l'ouverture de e-candidat, mais sa décision ne l'ouvrira pas de facto pour les filières.

Pascal PETIT est co-responsable d'une filière par apprentissage. L'ouverture de e-candidat est organisée au mois de février alors que les premières commissions d'examen de dossier se réunissent en mars. Par conséquent, une décision du Conseil d'Administration en février repousserait la procédure.

Vincent BOUHIER répond que l'objectif n'est pas de bloquer l'utilisation de l'outil, mais d'accompagner les filières. Une délibération en ce sens sera mise à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de décembre.

Le vote est reporté.

4.3. Délibération de la CFTLV du 05 octobre 2023 (*pour information*)

Florent LE BOT explique que ce point et les deux suivants concernent la délibération de la Commission formation du 5 octobre 2023.

Catherine BORGNE rappelle tout d'abord que les trois votes réalisés en Commission formation du 5 octobre 2023 seront présentés au Conseil d'Administration.
D'une manière générale, la Commission formation attend le retour concernant l'appel à projets du programme ERIS, construit avec Paris-Saclay en 2019.

Les effectifs en reprise d'étude de la formation continue, soit les stagiaires intégrés dans des groupes FI ou FA, restent à stables. De plus, les groupes DE ont commencé en novembre 2023. Pour information, le DU Délégué à la protection des données rencontre un vif succès et un deuxième groupe sera ouvert en janvier 2024.

En parallèle, la loi du 21 décembre 2022 de la réforme de la VAE, validation des acquis de l'expérience, a créé une plateforme VAE. L'Etat prendra en charge ces formations, de sorte que les tarifs de l'Université devront s'adapter et diminuer.

Elle note également la séparation entre l'accompagnement et la certification. L'accompagnateur sera l'architecte de parcours, statut accessible aux Universités certifiées Qualiopi. Dans le cadre d'un accompagnement, l'Université a l'obligation de réorienter tous les candidats s'étant manifestés pour des diplômes liés à la branche professionnelle. A date, l'Université ne s'est pas encore positionnée à ce sujet.

4.4. Approbation des critères mis en place pour les demandes de financement

Catherine BORGNE ajoute que la CFTLV du 5 octobre 2023 a voté les critères des demandes de financement pour encadrer les sollicitations reçues. Ainsi, un bilan devra être émis par le porteur de projet et ce dernier ne pourra pas obtenir un second financement sans avoir présenté ce document.

La prochaine réunion se tiendra le 8 février 2024.

Par ailleurs, les demandes de financement des projets ne seront étudiées que lors des deux premières commissions, en février et en juin de chaque année.

Michel GUILLARD s'inquiète de la suppression d'une commission qui permettait l'examen de projets qui devaient débuter dès janvier, notamment dans le cadre d'un abonnement récurrent.

Vincent BOUHIER explique qu'une commission se réunira à l'automne. L'objectif est que cette commission n'engage pas de frais dans l'année civile en cours. En parallèle, l'Administration s'interroge quant aux processus de validation des abonnements récurrents, dont le traitement par les instances est uniquement formel et pourtant chronophage.

Catherine BORGNE précise que la suppression des examens de financement à l'automne ne signifie pas la fin des débats budgétaires. En effet, la commission étudiera toujours les demandes de financement pour la mobilité des apprentis.

Pascal PETIT tient à signaler la difficulté de présenter des dossiers pour le 8 février puisque ces derniers devront être déposés une dizaine de jours avant la réunion, après avoir été validés par le conseil de département et par le conseil d'UFR.

Catherine BORGNE répond que les dossiers pourront être présentés en juin le cas échéant.

Pascal PETIT rapporte la difficulté de trouver des porteurs de projets au sein des équipes. Aussi, il craint que l'alourdissement des contraintes administratives réduise encore leur nombre.

Catherine BORGNE l'entend.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 1

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les critères mis en place pour les demandes de financements dans le cadre de la Commission de la Formation Tout au Long de la Vie.

4.5. Approbation des montants alloués par la CFTLV pour les projets présentés le 05 octobre 2023

- **La dotation d'investissement pour les groupes en apprentissage**

Catherine BORGNE indique que quatre dossiers ont été validés à la commission du 5 octobre 2023 pour un montant total de plus de 100.000 euros.

L'UFR ST a présenté trois projets. Le premier concerne un renouvellement de douze ordinateurs obsolètes. Le second projet, d'un montant de 49.928 euros, se destine aux plateformes pédagogiques pour l'asservissement du contrôle et les commandes de système. Le troisième projet prévoit l'achat d'un laser capable de graver et de découper plusieurs matières pour un montant de 3.308,80 euros.

D'autre part, l'UFR SHS a déposé un projet pour conserver son accès à la plateforme Microsoft Azur, nécessaire à une formation en apprentissage.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la dotation d'investissement pour les groupes en apprentissage.

- **Les dossiers de mobilités des apprentis**

Catherine BORGNE indique que les apprentis peuvent partir à l'étranger ou en séjour pédagogique dans le cadre des maquettes déposées. Ainsi, cinq dossiers ont été validés le 5 octobre 2023 pour un financement de plus de 100.000 euros, abondé par une enveloppe mutualisée.

Les UFR SHS et DSP étaient principalement concernées à raison de trois dossiers pour la première unité.

Elle rappelle que toute mobilité doit être approuvée par le fonctionnaire de sécurité et défense de l'établissement et que chaque dossier doit être envoyé au CFA EVE.

Abdoul BA invite l'Administration à ne pas placer trop d'exigences dans la validation des produits récurrents. Il tient également à remercier les équipes et Catherine BORGNE pour leur réactivité dans le traitement des dossiers.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry ;

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les montants alloués pour les dossiers de mobilités des apprentis.

4.6. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 10 octobre 2023

Maria MUNIER explique que la sous-commission d'aides sociales s'est déroulée le 10 octobre 2023, pour rappel, cette instance se réunit tous les quinze jours afin d'évaluer les demandes des étudiants.

Dans ce cadre, les dossiers sont présentés par les travailleurs sociaux rattachés à l'Université et sont traités de manière anonyme.

D'une manière générale, la Commission n'apporte pas uniquement une aide financière, mais organise un soutien pédagogique et social pour accompagner les étudiants pendant l'entièreté de l'année.

Au total, sept demandes financières ont été présentées et acceptées pour un montant global de 2.210 euros. Pour ce faire, la Commission dispose d'un côté du Fonds pour initiatives étudiantes, le FSDIE, et d'un autre côté d'un budget régional de 40.000 euros issu d'un appel à projets.

La Commission a également accordé l'octroi de chèques énergétiques pour aider un étudiant à payer son fournisseur d'énergie.

En conclusion, dix dossiers ont été traités par la Commission.

En parallèle, la Commission a examiné des demandes d'aide au numérique sur la base de trois dispositifs à savoir, l'aide à l'achat d'un ordinateur portable ou bien un don ou un prêt d'un ordinateur.

Cette Commission a examiné 29 demandes d'aides à l'achat d'un ordinateur portable, parmi elles, 22 demandes ont recueilli un avis favorable pour un montant global de 7.700 euros. Cette somme est financée dans le cadre du dispositif CVEC. Un dossier a été reporté en raison du manque de précisions. Un dossier a reçu un avis défavorable compte tenu des éléments financiers fournis.

De plus, trois demandes de don d'ordinateurs ont été acceptées tandis que deux autres dossiers ont été basculés dans le dispositif de prêt. Au total, six demandes de prêts d'ordinateurs ont été acceptées.

4.7. Délibération de la commission d'exonération des droits d'inscription du 03 octobre et 17 octobre 2023 (*pour information*)

Maria MUNIER indique que la commission d'exonération des droits d'inscription s'est réunie le 03 octobre et le 17 octobre 2023 et a examiné 99 demandes d'exonération. Parmi elles, 72 ont reçu un avis favorable d'exonération totale et 8 exonérations partielles ont été demandées. De plus, 6 dossiers ont été reportés afin de recueillir plus d'informations et 4 demandes ont reçu un avis défavorable au regard des revenus.

Pour information, 9 dossiers ont été considérés comme en dehors des prérogatives de la Commission puisque les étudiants étaient boursiers ou bien avaient réglé leurs droits d'inscription.

4.8. Approbation du budget CVEC pour l'année civile 2024 et bilan CVEC année 2022-2023

Maria MUNIER indique que le document communiqué met en exergue la diversité des projets présentés pour animer le campus et améliorer les conditions de vie. Elle regrette le faible nombre de projets portés par des étudiants.

Ce document illustre également la manière dont le budget de la CVEC est utilisé.

D'une manière générale, la Commission aide sociale bénéficiait d'un budget de 80.400 euros, soit 30% du FSDIE. A date, la consommation est de 57.000 euros pour l'aide sociale, à travers douze commissions. Ce soutien a bénéficié à 137 étudiants. Par conséquent, le budget restant est de 22.542 euros au titre de l'aide sociale.

En parallèle, l'aide numérique a été accordée à hauteur de 34.200 euros.

Le budget total du FSDIE est de 187.600 euros auquel s'ajoute l'aide accordée par l'établissement afin de financer les frais de fonctionnement des associations étudiantes. Au total, 30 projets d'association ont été déposés et 29 ont été acceptés et soutenus lors de deux commissions à hauteur de 43.687 euros pour la première commission et de 44.904 euros pour la deuxième. Enfin, une troisième commission se réunira dans la semaine du 27 novembre 2023. Au total, 95.503 euros ont été accordés au titre de l'aide au projet.

Le budget de la CVEC de l'année civile 2023 pour le FSDIE était de 268.000 euros, qui regroupe l'aide sociale et l'aide au projet. A date, 149.955 euros ont été dépensés tandis que 118.045 euros restent à dépenser. Le taux de consommation du FSDIE est de 55,95%.

Le ministère recommande de consacrer 15% du budget CVEC aux actions de prévention de santé. A date, 61.757 euros ont été accordés aux projets de santé pour un solde restant de 38.742 euros et un taux de consommation de 61,45%.

La dimension mutualisée disposait d'un budget de 420.000 euros pour un montant total de 310.667 euros et un solde restant de 90.832 euros et un taux de consommation de 77%.

D'une manière générale, le budget total était de 770.000 euros, 670.000 euros ont été versés par le CROUS. En parallèle, l'établissement avait sollicité un abondement de 100.000 euros pour financer des projets.

Aujourd'hui, l'Université a engagé 522.380 euros sur l'ensemble des thématiques pour une consommation de 68%.

De plus, le solde restant à dépenser de la masse salariale est de 28.830 euros, soit 4%. La partie des projets santé dispose encore d'un budget de 22.855 euros, soit 3% du budget global. Les projets mutualisés ont déjà bénéficié d'un financement à hauteur de 79.192 euros.

D'autres commissions doivent encore se réunir d'ici la fin de l'année tandis que l'établissement devra tenir certains engagements vis-à-vis de la masse salariale.

Vincent BOUHIER remercie les équipes, les commissions, les services impliqués et les étudiants pour leur travail et leur contribution.

Pascal PETIT s'interroge quant au sort de l'éventuel reliquat de l'année 2023.

Cécile CAMPET répond que les crédits seront intégrés au budget de l'établissement afin d'être ajoutés au fonds de roulement et utilisés plus tard dans l'intérêt des étudiants.

Vincent BOUHIER ajoute que l'Administration rencontrera les présidences et les bureaux des différentes associations étudiantes pour les inciter à se tourner vers les commissions.

Olivier AYAZPOOR remercie Madame MUNIER et la DVEC pour le travail effectué et souhaite savoir s'il existe un lien parc-projet pour le FSDIE.

Maria MUNIER le confirme. Un bilan plus complet du FSDIE est d'ailleurs souhaité. Toutefois, les quelques retours des porteurs de projets obtenus à ce jour n'étaient pas suffisants.

La Commission s'est également vue proposer une proposition de budget CVEC pour l'année 2024. Ces propositions ont également été soumises aux membres de la Commission du pilotage qui s'est réunie le 21 octobre 2023.

De prime abord, la ventilation du budget par thématiques doit être votée par le Conseil Académique. Jusqu'à présent, le budget mutualisé recevait 45% de l'enveloppe totale pour le sport, la culture et les budgets transverses ; la thématique santé recevait quant à elle 15% de l'enveloppe, enfin, 40% du budget était consacré au budget FSDIE.

La Commission propose de reproduire à l'identique cette ventilation. Pour information, elle note la grande part du budget captée par la culture dans les budgets mutualisés et la difficulté que rencontre le sport dans l'organisation des activités.
En outre, la deuxième proposition porte sur la ventilation de la masse salariale. Cette dernière doit permettre de dimensionner les projets. A date, l'Université comptait une collègue en charge de l'animation du campus. Par ailleurs, le gestionnaire culturel offre un appui appréciable pour les actions afférentes. L'établissement compte également un demi-poste d'infirmière qui renforce l'équipe de la maison de santé. De plus, les vacations de sport ont été réduites afin de s'adapter à la réalité de la demande tandis qu'un second poste de travailleur social a été ouvert.

Enfin, la troisième proposition émane des membres de la commission de pilotage. Cette dernière demande la pérennisation du poste de conseiller en économie sociale et familiale et du poste de gestionnaire culture. Cette pérennisation serait réalisée sur le stock de l'établissement. Force est de constater que ces deux postes enregistrent de nombreuses sollicitations.

Vincent BOUHIER précise que les discussions auront lieu le 12 décembre 2023. Il rappelle d'ores et déjà que la masse salariale est extrêmement contrainte. Le complément demandé a été adopté le 21 novembre 2023 et il n'est pas prévu d'ouvrir d'autres postes en 2024 afin de respecter un équilibre budgétaire qui n'est pas présent à ce jour.

Pascal PETIT explique que l'établissement est soumis à plusieurs contraintes concernant l'emploi. Toutefois, les postes présentés sont appuyés sur des budgets spécifiques, de sorte qu'il ne comprend pas les obstacles.

Vincent BOUHIER explique que les fonctions aujourd'hui appuyées sur la CVEC devraient être assumées par l'établissement en cas de tarissement des fonds CVEC. Or, ces postes nécessiteraient d'arbitrer les besoins.

Toutefois, ces emplois sont effectivement importants pour les étudiants.

Abdoul BA propose une augmentation du budget fléché vers la culture au regard de l'importance de cette dimension dans la formation des étudiants.

Vincent BOUHIER précise que le budget de la culture n'est pas uniquement financé par la CVEC, mais que l'établissement y consacre également une partie de ses fonds.

Vincent BOUHIER tient à remercier les différents services pour leur travail. Il émet le souhait que les étudiants prennent une part plus active dans la construction des projets et il se réjouit de voir s'étoffer la coopération entre les services administratifs et la communauté étudiante. La diversité de la vie étudiante bénéficiera à l'ensemble de l'établissement.

Christophe DOMINGUES rappelle que les associations ne sont pas éligibles aux financements de la CVEC.

Vincent BOUHIER le confirme. Toutefois, il pense que le collectif permet de créer des projets qui seront ensuite portés individuellement.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission Recherche du 06 novembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget CVEC pour l'année civile 2024 et le bilan 2022-2023.

5. Recherche et relation internationales

5.1. Approbation de la dotation 2024 des Unités de Recherche de l'Université d'Évry : répartition des crédits scientifique

Christelle MONVILLE présente la proposition des dotations 2024 aux Unités de recherche de l'Université qui a été votée en Commission Recherche.

Elle rappelle que le budget de ces dotations a été maintenu entre 2023 et 2024. Les clefs de répartitions sont identiques avec celles décidées en 2023. Ainsi, 85% sont répartis sur le budget N-1 et 15% sont adossés sur des critères de publication et de valorisation de la recherche. Une légère partie de ce budget est soustrait afin de bénéficier aux personnels des laboratoires qui ne sont pas sous la tutelle de l'Université d'Évry.

Elle ajoute que le critère publication est lissé sur trois ans pour éviter d'éventuels trous d'air à certains chercheurs.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission Recherche du 06 novembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la dotation 2024 des Unités de Recherche de l'Université d'Evry et ainsi, la répartition des crédits scientifiques.

1. Affaires générales (*suite*)

1.2. Election des membres de la Commission Mixte des Moyens (CMM)

Vincent BOUHIER annonce que Corinne CLAISSE s'est portée candidate à la Commission Mixte des Moyens (CMM), au titre de représentante BIATSS du Conseil d'Administration.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry, notamment l'article 30.
Vu les résultats du scrutin du 19 septembre 2023 ;
Vu la délibération CA/DAJI/31.01.2023/54 du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023 portant élection du Président de l'Université d'Evry.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 29

VOTE	Pour : 24	Contre : 4	Abstention : 1

Madame Corinne CLAISSE est élue, à la majorité des suffrages exprimés, membre de la Commission Mixte des Moyens.

6. Questions diverses

Pascal PETIT se souvient qu'un groupe de travail a été mis en place sur les statuts et s'interroge quant à l'évolution de ce dernier.

Vincent BOUHIER répond qu'une réunion s'est tenue le 20 novembre 2023 entre les trois Universités.

Pascal PETIT indique que le Groupe de travail Paris-Saclay a fait part d'une remontée de la Faculté des Sciences d'Orsay qui demande une autonomisation très large. Il fait part de l'insatisfaction des collègues d'ex-Paris-Sud quant à la situation. Cette difficulté menace la construction plus générale du projet participatif.

Vincent BOUHIER entend cette remarque. Toutefois, la présence de Versailles et d'Évry en cotutelles n'est pas remise en question. Cependant, les composantes dans le projet initial devaient disparaître. Par conséquent, le projet a été constitué en leur absence. L'objectif reste de continuer à échanger.

D'autre part, les fonds IDEX sont répartis entre les sept établissements et sont principalement dirigés en termes de masse salariale et de ressources humaines par les services de l'Université Paris-Saclay qui déploie ensuite les actions. Par conséquent, les outils sont mis en place en commun dans les services de Paris-Saclay.

Pascal PETIT explique que l'avis du périmètre employeur n'est pas relayé au CSA. D'autre part, la Faculté des Sciences d'Orsay est une structure de taille comparable à une Université.

Vincent BOUHIER l'entend et pense que les discussions doivent continuer.

Aucune autre question diverse n'a été soulevée.

La séance est levée à 12 heures 31.

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHIER
Président
PARIS-SACLAY

Vincent BOUHIER

Président du Conseil d'Administration